

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



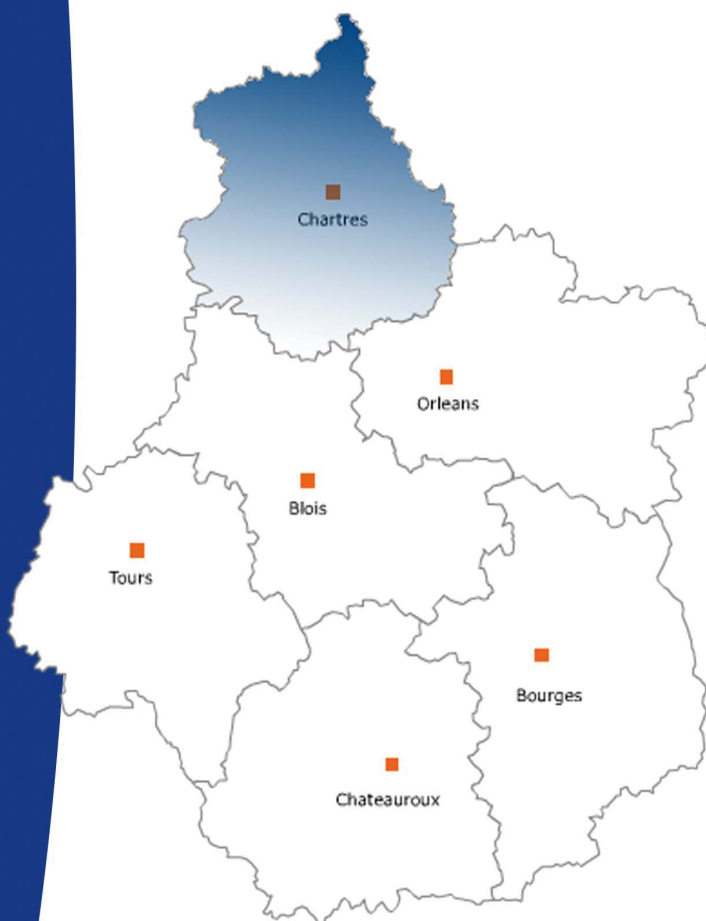
Mai 2014

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT



Sommaire



EDITORIAL par Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir **page 1**

ORGANIGRAMME des services de l'Etat ; **page 2**

POINTS DE VUE de membres du corps préfectoral et de chefs de service de l'Etat sur les apports des services de l'Etat aux élus ; **page 3**

EMPLOIS D'AVENIR – La parole à... Monsieur Patrick MARCHAND, Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE Centre ; Les contacts utiles ; **page 6**

LES FINANCEMENTS DE L'ETAT

- Bilan 2013 des concours financiers alloués par l'Etat aux collectivités locales ; **page 8**

- Dotations 2014 : Les contacts utiles. **page 9**

dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **Emploi** - L'emploi et l'innovation à la une du site internet des services de l'Etat en région ; Prévention des chutes de hauteur : priorités 2014 ; **page 10**

ACTUALITES :

- **Sports de nature** – Regroupement national des sports de nature ; **page 11**

- **Agriculture** – Produisons autrement ; **page 12**

- **Environnement** – France Dignes, vous connaissez ? ; **page 13**

- **Economie** – Conjoncture du 4ème trimestre 2013 « Stabilisation de la situation » en région Centre. **page 14**



La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre – Mai 2014

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre

Editorial

La parole à...

Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir



« Mesdames, Messieurs les nouveaux Maires,

Voici déjà presque deux mois que vous avez été élus et je vous en félicite.

Le temps est venu pour moi de vous présenter les services de l'Etat qui se tiennent à vos côtés, au service du territoire et des euréliens.

Nous nous sommes rencontrés une première fois à Chartres le 25 avril dernier à l'occasion de l'université des nouveaux maires qui s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir. Cette journée vous a permis de découvrir rapidement vos principaux partenaires dans le département à travers des conférences, ateliers et stands, et de dessiner les contours de vos missions. Certains d'entre vous ont d'ailleurs revêtu l'écharpe tricolore pour la première fois à cette occasion.

La réserve liée aux élections européennes étant désormais levée, je souhaite aujourd'hui m'adresser à vous tout particulièrement.

A travers cette lettre tout d'abord, j'ai souhaité donner la parole à des membres du corps préfectoral et des chefs de services de l'Etat pour vous éclairer sur les activités de mes services et les aides juridiques et financières qu'ils peuvent vous apporter dans le cadre de l'exercice de vos prérogatives.

Par ailleurs, j'ai également souhaité que les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et de la direction des relations avec les collectivités locales de la préfecture animent des réunions dans chacun des arrondissements du département pour vous apporter les informations et outils nécessaires à une meilleure prise en compte de vos missions. A cet égard, vous avez d'ores et déjà pu bénéficier du premier cycle de formation qui portait notamment sur la présentation des services de la DDFIP, de la préfecture et des sous-préfectures, les notions essentielles de budgets des communes, la qualité comptable et le conseil fiscal et financier aux élus locaux.

Le second cycle de formation sera quant à lui axé sur les ressources des collectivités et sera également décliné en réunions dans chaque arrondissement. Celles-ci se tiendront **le 10 juin dans l'arrondissement de Dreux, le 12 juin dans celui de Nogent-le-Rotrou, le 25 juin dans celui de Chartres et enfin le 26 juin dans celui de Châteaudun.**

Mesdames et Messieurs les nouveaux Maires, le dialogue que les membres du corps préfectoral et les services de l'Etat entretiennent en permanence avec les collectivités locales se poursuit à travers des échanges toujours fructueux. Ce partenariat de confiance permet de faire aboutir ensemble de nombreux dossiers au service du territoire et des euréliens ».

EN EURE-ET-LOIR

ORGANIGRAMME des services de l'Etat

DDCSPP

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la Protection
des Populations

Jean-Bernard Iché

15, place de la République
CS 70527
28019 Chartres Cedex
02.37.20.50.98

DDT

Direction Départementale des Territoires

Jean-Marc Verzelen

17, place de la République
CS 40517
28008 Chartres Cedex
02.37.20.40.60

DDFIP

Direction Départementale
des Finances Publiques

Jacques Bazard

3, Place de la République
CS 70527
28019 Chartres cedex
02.37.20.72.00

DSDEN

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

Joël Sürig

15, Place de la République
CS 70527
28019 Chartres cedex
02.36.15.11.68

Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux

Frédéric Rose

2 / 4, rue des Capucins
28100 Dreux
02.37.27.72.00

Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaudun

Bernard Gonzales

25, rue Jean Moulin
28205 Châteaudun cedex
02.37.44.52.30

Sous-Préfet de l'arrondissement de Chartres

Jean-Paul Vicat

Place de la République
CS 80537
28019 Chartres cedex
02.37.27.72.00

Sous-Préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou

**Franceline
Forterre-Chapard**

29, rue Abbé Beulé
BP 187
28401 Nogent-le-Rotrou Cedex
02.37.53.58.50

GGD

Groupement de
Gendarmerie Départementale

Colonel

Eric Lamiral

Quartier Gendarmerie Dupré
43 rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
02.37.91.70.03

Préfet d'Eure-et-Loir

Nicolas Quillet

Place de la République
CS 80537
28019 Chartres cedex
02.37.27.72.00

DDSP

Direction Départementale
de la Sécurité Publique

**Commissaire divisionnaire
Gérard Morena**

57 rue du docteur Maunoury
BP 80303
28018 Chartres cedex
02.37.24.75.05

UT DIRECCTE

Unité Territoriale / Direction Régionale des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de l'Emploi

Patrick Marchand

13, rue du Docteur André Haye
CS 70401
28019 Chartres Cedex
02.37.18.79.00

UT DREAL

Unité Territoriale / Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement

Roger Philippe

15, place de la République
CS 70527
28019 Chartres Cedex
02.37.20.50.50

UT DRAC

Unité Territoriale / Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Marie-laure Petit

15, place de la République
BP 80527
28019 Chartres Cedex
02.37.36.45.85

DT ARS

Délégation Territoriale / Agence Régionale
de Santé

Stéphan Martino

15, place de la République
BP 70527
28019 Chartres Cedex
02.38.77.33.33

ONACVG

Office national des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

Pierre Colson

6, place des Epars
28000 Chartres
02.37.21.54.25

SDIS

Service Départementale d'Incendie
et de Secours

Colonel

Dominique Vandenhove

7, rue Vincent Chevard
28000 Chartres
02.37.91.88.88

Direction des Archives départementales

Brigitte Féret

Eplanade Martial Tsougourdeau
28026 Chartres Cedex
02.37.88.82.20

DMD

Délégation Militaire Départementale

**Délégué
Gérard Fontaine**

1 bis, rue de la République
BP 20087-28112
Lucé Cedex
02.37.44.81.01

EN EURE-ET-LOIR APPORTS DES SERVICES DE L'ETAT AUX ELUS : Points de vue



Jean-Paul VICAT, Secrétaire général de la préfecture

“L'appui aux collectivités territoriales et notamment aux communes constitue une des missions essentielles d'une **préfecture**. L'ensemble des services y participe.

Tout d'abord, les services du **cabinet du préfet** (service interministériel de défense et de protection civile, bureau du cabinet) sont l'interlocuteur des collectivités pour toutes les affaires qui touchent à **la sécurité** au sens large : ordre public, protection des personnes et des biens, prévention de la délinquance et de la toxicomanie, sécurité routière, etc. Ils veillent au respect de la réglementation concernant les établissements qui reçoivent du public (ERP), assurent la mise à jour et l'application des plans majeurs (ORSEC, Vigipirate, etc.) et diffusent auprès des communes les messages d'alerte ou de vigilance.

Au sein du **secrétariat général** ensuite, **la direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)** travaille en étroite relation avec les collectivités pour l'organisation des élections politiques. Elle instruit les dossiers concernant les autorisations de manifestations sportives, ceux relatifs à certaines déclarations d'utilité publique (DUP) et assure le secrétariat de commissions administratives où siègent des élus (CODERST, CDAC).

La direction des relations avec les collectivités locales (DRCL) contrôle les actes juridiques et budgétaires des collectivités locales, instruit les demandes de subventions de ces dernières et calcule leurs dotations. Elle assure à ce titre un rôle important de conseil et d'assistance en amont.

Enfin, dans le domaine économique, la préfecture (**secrétariat général aux affaires départementales**) anime plusieurs dispositifs où sont décidés, en liaison avec les élus, l'attribution d'aides à l'emploi ou d'emprunts permettant de soutenir l'activité économique dans les territoires ».



Frédéric ROSE, Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux

« Sous l'autorité directe du préfet de département, le sous-préfet d'arrondissement et son équipe incarnent **l'Etat de proximité**. A l'écoute des élus, des entreprises et des administrés, la sous-préfecture d'arrondissement est un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre des politiques publiques et l'accompagnement des projets d'un territoire.

Les fonctions d'accueil et de délivrance des titres (cartes d'identité, cartes grises, permis de conduire, titres de séjours...) et de conseils aux collectivités locales constituent le cœur de métier historique d'une sous-préfecture même si, aujourd'hui, dans une volonté de rationaliser l'action de l'Etat tout en maintenant un service public de qualité, ces missions relèvent de plus en plus de la préfecture. Ainsi, le contrôle de la légalité des actes des communes a été transféré à la préfecture tout comme la délivrance des cartes nationales d'identité. Certaines sous-préfectures comme celle de Dreux continuent cependant à délivrer certains titres comme les cartes grises ou les permis de conduire.

Au fil des années et pour mieux répondre aux enjeux de notre société, le champ d'intervention des sous-préfectures s'est constamment modifié. La politique de la ville, la sécurité des biens et des personnes, la politique d'hébergement et aujourd'hui l'emploi et le développement économique sont venues enrichir les missions des sous-préfectures.

La sous-préfecture est aujourd'hui le **point d'entrée des services de l'Etat dans l'arrondissement** permettant ainsi, en fonction des besoins exprimés par ses interlocuteurs, de mobiliser les compétences des services de la préfecture, des directions interministérielles et des services régionaux de l'Etat ».



Jean-Marc VERZELEN, Directeur départemental des territoires

«**La direction départementale des territoires (DDT)** est l'une des deux directions départementales organisée selon un format interministériel. Elle intervient en lien étroit avec les collectivités dans les domaines suivants : la planification et l'urbanisme par l'instruction des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLH...) et des permis de construire pour la plupart des communes, l'environnement avec l'instruction des déclarations et autorisations au titre de la loi sur l'eau (rejets, traitement, imperméabilité...), la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels et technologiques, la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine du logement privé (aides de l'ANAH...) et des logements sociaux, la police de la publicité en dehors des agglomérations et à l'intérieur des communes qui ne disposent pas de règlement national de l'environnement, l'instruction des dossiers d'accessibilité pour les établissements recevant du public.

La loi d'engagement national pour l'environnement et la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) entraînent de nombreuses évolutions pour les collectivités avec des dates de mise en œuvre progressives. La nécessité de transformer les POS en PLU au 26 mars 2017, en particulier, nécessitent une anticipation dès 2014.

Pour toutes ces procédures, la DDT entend **privilégier l'accompagnement en amont des élus** pour les aider à intégrer ces évolutions et faciliter l'instruction ultérieure des dossiers ».



Jean-Bernard ICHÉ, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

« **Dans sa composante cohésion sociale**, la DDCSPP, deuxième direction départementale organisée selon un format interministériel, apporte quotidiennement un appui aux communes et à leurs intercommunalités.

Au-delà de ses attributions en termes de contrôles, **le service jeunesse, sports, vie associative et solidarité (JSVAS)** assure le greffe des associations de l'arrondissement de Chartres, prodigue de nombreux conseils quant à l'application du code du sport ainsi que de celui de l'action sociale et des familles (accueils collectifs de mineurs). Cela concerne aussi bien les normes des nombreux équipements gérés par ces collectivités, que la réglementation liée aux qualifications des personnels et intervenants. En partenariat avec la direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la caisse d'allocations familiales (CAF), il intervient en outre très activement dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, en particulier pour l'aide à la construction des Projets Educatifs de territoire (PEDT). Enfin, il est, en partenariat avec les délégués du préfet, moteur dans la réforme de la politique de la ville, pour animer l'action interministérielle des services de l'Etat et conseiller les collectivités concernées. **Le service hébergement/logement** peut utilement conseiller les maires quant au dispositif de prévention des expulsions de relogement des personnes en difficulté, tout comme en matière d'hébergement.

Concernant la partie protection des populations de la direction, le service qualité sécurité des aliments (QSA) veille à la sécurité des lieux de restauration collective, qui relèvent souvent des missions assurées par les collectivités. **Le service protection animale environnement et nature (SPAEN)** peut être un soutien en cas de souffrance animale identifiée, mais aussi relativement au suivi de maladies animales contagieuses. Il peut en outre utilement conseiller les maires en matière de divagations, dans le cadre des pouvoirs de police dont ces élus ont la responsabilité. **Le service des produits industriels et de la protection des consommateurs** participe à la sécurité des aires de jeux et intervient dans le cas de démarchage à domicile et de l'installation de magasins temporaires. Il peut être un soutien pour les maires en cas de difficulté d'application des règles relatives aux ventes en liquidation et aux ventes au déballage ».



Jacques BAZARD, Directeur départemental des finances publiques

“**Les comptables publics** sont les interlocuteurs privilégiés des élus locaux pour tous les aspects liés à la vie financière de leur collectivité. Ils assurent la tenue quotidienne de la comptabilité, se chargent du paiement des dépenses et du recouvrement des créances de la collectivité ainsi que de l'exécution des opérations de trésorerie. Au-delà de ces prestations, les comptables publics peuvent fournir aux élus une aide technique personnalisée en matière budgétaire, comptable, économique, financière et fiscale.

Les services des finances publiques accompagnent également les élus locaux sur deux chantiers prioritaires du secteur public local : l'accompagnement à la **dématérialisation des pièces comptables et justificatives**, levier d'accélération, de sécurisation et de simplification des procédures, et le conseil dans la mise en place des moyens modernes de paiement attendus par leurs administrés (prélèvement automatique, paiement par Internet,...). Les trésoriers apportent aussi leur concours dans **la fiabilisation des comptes locaux** en offrant aux élus des outils leur permettant d'effectuer un diagnostic de la qualité de leurs comptabilités locales et de convenir d'actions communes destinées à renforcer la fiabilité des comptes.

Enfin, la DDFIP peut aider les gestionnaires et décideurs locaux dans la prise de décision financière ou budgétaire par la production d'analyses financières et fiscales, la communication de données de références locales ou nationales, et/ou l'analyse de la structure locale de la dette. Ils peuvent également informer et conseiller en matière de fiscalité directe locale, de commande publique, de gestion active de trésorerie ou de patrimoine immobilier ».



Joël SÜRIG, Directeur académique des services de l'Education Nationale

“La Refondation de l'école de la République est une priorité de la Nation. Il s'agit d'améliorer notre système éducatif et de lutter plus efficacement contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Pour atteindre cet objectif d'une école juste et exigeante, l'Inspecteur d'Académie doit travailler en collaboration étroite avec les maires du département concernant les écoles maternelles et élémentaires.

Les moyens du 1^{er} degré sont déployés sur le département dans une logique d'équité en fonction de la démographie scolaire d'où l'importance des dérogations accordées ou refusées par les maires. Ce point a également un impact sur les locaux des écoles sous la responsabilité des maires qui doivent les adapter au nombre d'élèves accueillis, en respectant les normes de sécurité. Pour l'accueil des élèves en maternelle, le maire met à disposition de l'équipe enseignante des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) placés sous l'autorité administrative du maire mais sous l'autorité du directeur ou de la directrice d'école pendant leur service dans les locaux scolaires.

La réforme des rythmes scolaires représente un enjeu majeur pour une école plus respectueuse des besoins des élèves dans le cadre global de réflexion du temps de l'enfant. Les horaires des écoles ainsi que les obligations de service des enseignants relèvent de l'Éducation Nationale et les activités péri-éducatives sont de la compétence de la collectivité territoriale.

Dans le cadre des programmes de réussite éducative, il est capital d'avoir une action cohérente de tous les partenaires pour lutter contre les inégalités sociales, culturelles territoriales. Le développement d'une grande ambition numérique constitue par ailleurs un enjeu majeur en matière éducative.

Le travail étroit mené par **les services départementaux de l'Éducation Nationale** avec les élus est primordial pour offrir à tous les élèves les meilleures conditions de réussite ».



*Patrick MARCHAND,
Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE Centre*

Vous souhaitez recruter un emploi d'avenir ? Patrick MARCHAND répond à vos interrogations.

Puis-je recruter ?

« En votre qualité de maire, vous pouvez recruter des jeunes en emplois d'avenir dans le secteur non marchand qui est d'ailleurs le secteur prioritaire visé par le dispositif ».

Qui vais-je employer ?

« Vous allez employer un ou plusieurs jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi. Exceptionnellement, vous pouvez recruter des jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible ou une zone de revitalisation rurale ».

Quel sera mon rôle ?

« Vous allez offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi tout en lui donnant les moyens de se former. La sélection des projets de recrutement d'emploi d'avenir repose sur différents critères : votre capacité d'encadrement et d'accompagnement d'un jeune inexpérimenté et votre engagement pour assurer la professionnalisation du jeune, avec la mise en œuvre d'actions de formation ».

Quels sont les avantages dont je peux bénéficier ?

« L'avantage de ce dispositif est bien évidemment d'aider un jeune en lui offrant à la fois un travail et une formation. Le deuxième avantage vous concerne directement puisqu'il va vous permettre de satisfaire un besoin d'emploi dans votre collectivité. Pour se faire, l'Etat vous accompagne : vous bénéficierez d'une aide correspondant à 75% du salaire de ce jeune. Le reste à charge pour votre commune s'établira à environ 540 € par mois pour un emploi à temps plein (35h/sem). A ce jour, 788 jeunes de notre département ont bénéficié de ce dispositif permettant ainsi de faire baisser significativement sur un an le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en catégorie A en Eure et Loir. ».

A qui puis-je m'adresser ?

« Votre interlocuteur privilégié est la mission locale de votre arrondissement (ou Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Il vous renseignera sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter en emploi d'avenir et vous accompagnera dans toutes vos démarches. Alors n'hésitez plus ! Contactez les ! ».

Vos contacts dans le département

MISSION LOCALE DE CHARTRES

2 rue de Normandie - 28110 Lucé
Tél: 02 37 36 49 50

Directrice : Mme Brigitte LABELLE - b.labelle@maj-chartres.fr

MISSION LOCALE SUD OUEST – MILOS

2,rue Sainte Anne – 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél : 02.37.52.57.71

Directeur : M. Jean CATESSON – jeancatesson.milos@orange.fr

MISSION LOCALE DU DROUAIS

48 Bis rue Saint Denis – 28100 Dreux
Tel. 02. 22. 06. 07. 87

Directrice : Mme Mina DAOUDI - daoudi@mldrouais.fr
Référente Emplois d'Avenir : Mme Gwenaëlle COUET - couet@mldrouais.fr

CAP EMPLOI

12, rue de Varize - 28000 Chartres
Tel : 02 37 88 32 32

Directrice : Mme Béatrice CHUPIN - b.chupin@capemploi28.com

**Bilan 2013 des concours financiers alloués par l'Etat
aux collectivités locales**

Dotations	Montants versés			Montants versés		
	en 2012			en 2013		
Dotation globale de fonctionnement (DGF) :	195	474	907	195	252	064
- dont communes (part forfaitaire)	71	309	904	70	862	505
- dont département(avec régularisations exercices antérieurs)	85	355	947	85	594	668
- dont EPCI	38	809	056	38	794	891
Dotation de solidarité rurale (DSR)	7	496	051	8	107	589
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10	653	553	11	887	492
Dotation Nationale de Péréquation (ancien Fonds National de Péréquation)	4	251	313	4	405	935
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) (versé pour la 1ère fois en 2007)	2	359	077	2	388	228
Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	2	352	851	2	352	851
DGD des communes (services d'hygiène et de santé)		90	474		90	474
DGD Aérodrômes		114	472		114	472
DGD ACOTU		595	440		595	440
DGD Urbanisme		100	975		108	331
Dotation globale d'équipement (DGE) du département	1	602	306	1	161	242
Contrat de Plan Etat Région (CPER)	1	230	704	1	338	657
Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)		59	220		546	282
Dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR)	5	233	690	5	182	592
Réserve Parlementaire	2	454	740	1	863	734
Fonds d'aide à l'investissement (FAI) des SDIS		39	117			0
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	2	237	086	2	237	086
Dotation Particulière Elu Local		727	424		727	220
Dotation spéciale instituteurs		16	848		14	040
Dotation Pertes de Bases (ancien FNPTP)			0		497	872
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)		629	928		629	928
Fonds de péréquation départemental alimenté par les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	10	370	836	7	266	295
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	31	249	606	28	528	071
Répartition du produit des amendes de police	2	355	506	2	911	517
Compensation relais (réforme TP)			0		215	798
Allocations compensatrices	18	462	305	17	005	562
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (réforme de la TP - création 2011)	11	425	620	11	085	358
Fonds National de Garantie Individuelle de ressources (FNGIR) (réforme de la TP - création 2011)	10	376	767	10	730	268
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements (DMTO) (réforme de la TP - création 2011)	4	753	968	2	948	353
Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)		659	663	1	660	678
TOTAL	326	948	706	321	853	429

Dotations 2014 : A qui s'adresser ?

Vos contacts à la préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Directrice par intérim : Mme Ann-Gaël GUERIN

BUREAU DES FINANCES LOCALES

Chef de bureau : Mme Ann-Gaël GUERIN

Adjointe au chef de bureau : Mme Sandrine CHANSARD

Chargée des subventions CPER /PER/ FEDER 2007-2013 :

Mme Aïcha THUELIN

Tél. : 02 37 27 71 45

aicha.thuelin@eure-et-loir.gouv.fr

Chargée de la DETR (arrondissements de Dreux et Chartres) :

Mme Patricia RAMELLA

Tél. : 02 37 27 71 33

patricia.ramella@eure-et-loir.gouv.fr

Chargée de la DGD/DETR (Nogent-le-Rotrou/Châteaudun)/Réserve parlementaire/FAI/DDEC :

Mme Marie-Laure MOHIER

Tél. : 02 37 27 71 95

marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chargée de la dotation spéciale instituteurs, la répartition du produit des amendes de police :

Mme Marie-Claude GUILLOUET

Tél. : 02 37 27 71 07

marie-claude.guillouet@eure-et-loir.gouv.fr

Chargée du FCTVA :

Mme Chantal Hector

Tél. : 02 37 27 71 58

chantal.hector@eure-et-loir.gouv.fr

Chargées des dotations et reversements liés à la fiscalité et dispositifs de péréquation :

Mme Sandrine CHANSARD

Tél. : 02 37 27 71 67

sandrine.chansard@eure-et-loir.gouv.fr

Mme Catherine MAUDHUY

Tél : 02 37 27 71 37

catherine.maudhuy@eure-et-loir.gouv.fr

L'emploi et l'innovation à la Une du site Internet des services de l'Etat en région @ www.centre.gouv.fr @



L'enquête régionale « Besoins en main d'œuvre 2014 » permet d'obtenir des informations sur les besoins en recrutement des entreprises, dans quels secteurs et pour quels métiers.

Les trophées 2014
régionaux de l'innovation

Catégories « Innovation produit », « Innovation service », « Projet collaboratif », « Innovation et international ».

Candidatures possibles d'entreprises jusqu'au 30 mai 2014 minuit.

Prévention des chutes de hauteur : priorité 2014

En région Centre, le contrôle de 120 chantiers par l'inspection du travail en juin 2013 a fait apparaître un taux de non-conformité très élevé des équipements de protection (échafaudages, consoles...). En 2014, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) entend poursuivre la sensibilisation des maîtres d'ouvrages et entreprises du BTP (Bâtiment et travaux publics) à la prévention des chutes de hauteur avec le concours des préventeurs et des organisations professionnelles.

Les fédérations professionnelles régionales (FFB – Fédération française du bâtiment, CAPEB – Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) ont été informées des résultats préoccupants de la campagne de contrôle de chantiers réalisés en juin 2013. Elles sont plus que jamais encouragées à rappeler à leurs entreprises adhérentes leurs obligations en matière de sécurité. Ces dernières doivent en effet mettre à disposition de leurs salariés des équipements de travail adéquats mais aussi les former à leur bonne utilisation. Elles peuvent à cet égard bénéficier d'aides financières pour acquérir des équipements adaptés ou pour élaborer leur plan de prévention.



Photo : DIRECCTE Centre UT 28

Le travail en hauteur exige des équipements adaptés.

En juin 2014, une campagne de communication nationale sera lancée auprès de tous les acteurs de la construction. Seront visés en priorité les TPE (Très petites entreprises) du BTP et les couvreurs/charpentiers qui, pour certains, ont tendance à sous-estimer le risque de chute. La DIRECCTE Centre actualisera et diffusera prochainement une plaquette d'information conçue en 2010 sur les conditions d'utilisation des échafaudages par les couvreurs.

Par ailleurs, une charte régionale a été signée par la DIRECCTE Centre, la Carsat Centre (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) avec l'Union des Maisons de France. Elle prévoit des mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail sur les chantiers de maisons individuelles ; la mise en place d'équipements de protection individuelle et (ou) collective adaptés fait bien sûr partie des mesures préconisées.

Regroupement national des sports de nature

La DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) Centre et la FFE (Fédération française d'équitation) ont co-organisé du 25 au 27 mars 2014, à Lamotte Beuvron (Loir-et-Cher), le 21^{ème} regroupement national du réseau des sports de nature. Zoom sur cet événement, qui a réuni plus de 90 personnes autour d'une thématique phare du Ministère en charge des sports.

La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, les enjeux du sport comme facteur de santé et de bien-être et l'emploi sportif sont les priorités fortes du Ministère en charge des sports. La politique de développement maîtrisé des sports de nature s'inscrit pleinement dans ces priorités, tant en ce qui concerne les enjeux d'accès aux espaces, sites et itinéraires de pratique, que ceux de promotion et de développement d'activités sportives de nature de qualité.

Afin de renforcer les compétences des acteurs des sports de nature en partageant les connaissances de chacun, le Ministère en charge des sports s'appuie sur le Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN), qui a fêté ses 10 ans d'existence. Sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Pleinement concernée par la thématique des sports de nature, principalement au travers du tourisme équestre, la FFE s'associe aux travaux du Ministère et participe activement aux groupes de travail mis en place.

L'objectif de cette rencontre était de partager l'actualité des sports de nature, de faire un point sur les travaux du PRNSN et de mutualiser les expériences territoriales et recenser les attentes des acteurs. Le programme s'est centré sur la politique ministérielle et les actualités, le développement territorial, mais également les fonds européens en matière de sports de nature. Plusieurs ateliers ont également permis d'aborder des thématiques variées telles que la réglementation, les enquêtes sur les retombées des manifestations ou encore les Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Tant par la mobilisation des acteurs que la qualité et le nombre de thèmes abordés, ce regroupement a été un succès. Fort de cette réussite, un nouveau rassemblement des coordonnateurs régionaux des sports de nature est prévu pour la fin de l'année en région Rhône-Alpes.



Photo : FFE Les référents sports de nature, régionaux, départementaux, des fédérations et du pôle ressource national sports de nature.

Produisons autrement

Le mercredi 2 avril 2014 au Palais d'Iéna, se tenait la 2^{ème} journée "Produisons autrement : des pionniers aux GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental), les agriculteurs mobilisés pour faire de la France le leader de l'agro-écologie".

Pour cette seconde édition, M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a souhaité mettre en avant les lauréats de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » qui ont vocation à devenir les futurs GIEE.

Produisons autrement, c'est notamment les 10 clés de l'agro-écologie :

1. Former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain.
2. Favoriser l'émergence de dynamiques collectives.
3. Réduire l'usage des pesticides.
4. Favoriser une méthode naturelle pour protéger les végétaux.
5. Diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires.
6. Engager un développement durable de l'apiculture.
7. Valoriser les effluents d'élevage.
8. Encourager l'agriculture biologique.
9. Choisir et sélectionner des semences adaptées.
10. Utiliser l'arbre pour améliorer la production.



DRAAF Centre Concilier économie et environnement

La région Centre est bien placée avec cinq lauréats :

1. Opération Soleil : valoriser les pailles de tournesol en agro-matériaux.

Sur les communes de Loches et de Montrésor (Indre-et-Loire), neuf producteurs décident de valoriser les tiges de tournesol sous forme de pailles dans la construction pour créer une nouvelle filière d'agro-matériaux qui ne concurrence pas l'usage alimentaire. Ce débouché complémentaire contribuera à maintenir l'intérêt de cette culture en zone intermédiaire.

2. Développer l'autonomie alimentaire des élevages en Sud Touraine par une action collective.

Un projet à dimension collective impliquant une révision de stratégie des systèmes de production de fourrage dans un contexte d'inter-filière d'élevage bovin-caprin. Vingt agriculteurs sont impliqués dans ce projet.

3. Créer une filière de production et de commercialisation de noix à haute valeur ajoutée en zone céréalière.

Dans le nord de Loir-et-Cher, vingt et un agriculteurs se mobilisent afin de convertir leurs systèmes céréaliers vers des systèmes plus diversifiés et plus extensifs afin de valoriser des terres superficielles en bordure des cours d'eau et à proximité des zones habitées.

4. Réintroduire et valoriser la luzerne sur l'aire de production de l'AOP (Appellation d'origine protégée) Chavignol.

Un collectif de vingt éleveurs-céréaliers reconstruit une filière luzerne, facteur commun de diversification et de durabilité des systèmes grandes cultures en zone intermédiaire et d'autonomie alimentaire des troupeaux de chèvres.

5. Expérimenter des pratiques agricoles préservant les sols sur un bassin versant sensible à l'érosion.

Au centre du département d'Indre-et-Loire, trente quatre agriculteurs d'un bassin versant expérimentent des pratiques adaptées pour maîtriser l'envasement d'un étang et reconquérir le bon état de l'étang au titre des masses d'eau tout en maintenant voire en développant la performance économique des exploitations.

France Dignes, vous connaissez ?

L'Etat et les collectivités engagés dans la prévention des inondations

France Dignes est une association nationale de gestionnaires publics de digues de protection contre les inondations, qu'elles soient maritimes ou fluviales, initiée entre autres par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre en février 2011.

Cette plate-forme d'échanges et de partage d'expériences et d'informations entre professionnels comprend :

- 18 membres actifs, à savoir des personnes publiques qui, à travers les élus qui les représentent, en assurent les décisions,
- 3 membres associés pour leur expertise technique ou juridique dans le domaine des digues, dont l'Etat. Sont membres à ce titre en région Centre, la DREAL, les DDT (Direction départementale des territoires) du Loiret et d'Indre-et-Loire.

Les missions de France Dignes sont variées :

- mettre en réseau les divers gestionnaires et experts,
- proposer des outils spécifiques comme le SIRS Dignes (Système d'information à références spatiales dédié à l'exploitation des digues), un outil informatique permettant de centraliser les connaissances et de les utiliser sous forme de rapports, cartes et requêtes à la demande,
- former et diffuser les bonnes pratiques,
- animer des débats entre gestionnaires,
- assurer une veille technique et réglementaire et une analyse méthodologique des retours d'expérience.

En France, le monde des digues c'est :

- 9 000 km de digues,
- 1 000 gestionnaires,
- des millions de personnes à protéger.

Voilà qui justifie bien un tel regroupement de compétences.



www.france-dignes.fr



Photo : DREAL Centre

Digue de Loire en travaux.

Conjoncture du 4^{ème} trimestre 2013 « Stabilisation de la situation » en région Centre



Insee

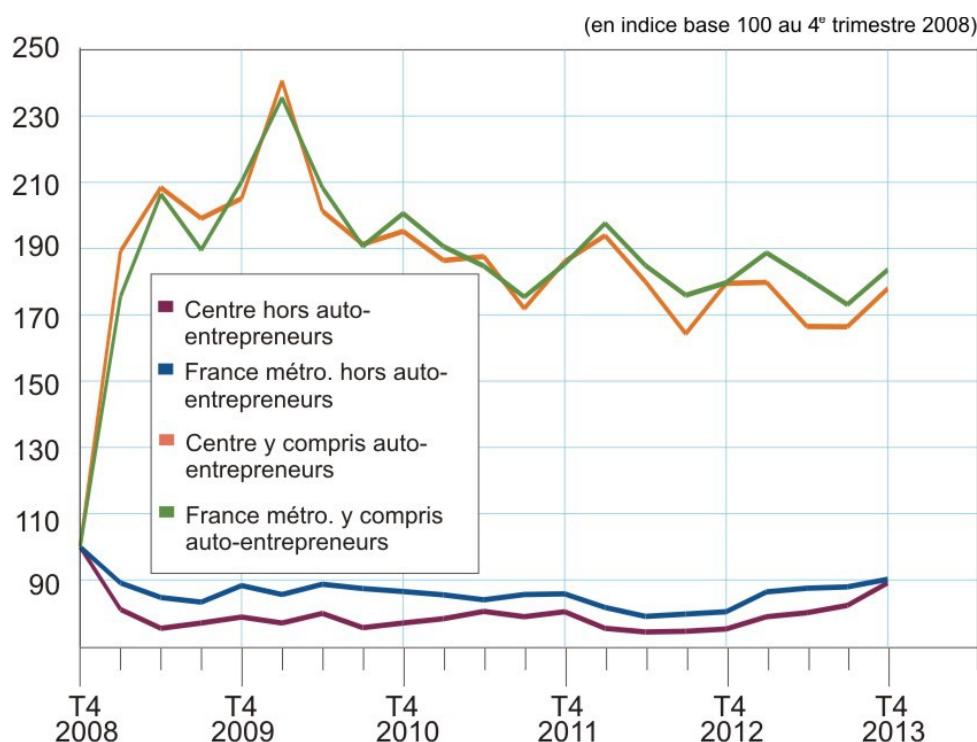
Mesurer pour comprendre

Centre

Fin 2013, la région Centre semble connaître une stabilisation économique et une orientation d'ensemble favorable, à l'instar de la métropole. L'emploi salarié progresse légèrement pour le deuxième trimestre consécutif (+ 0,1 %). Ce mouvement s'explique cependant en grande partie par l'emploi intérimaire qui croît fortement sur la période.

Le taux de chômage diminue de 0,1 point ce trimestre, marquant une légère inflexion de tendance, mais le marché du travail connaît des difficultés : les demandeurs d'emploi sont toujours plus nombreux et les offres d'emploi se réduisent.

En matière d'activité économique, même si le tourisme est en léger repli et si les défaillances d'entreprises sont importantes, des signes encourageants apparaissent ce trimestre : la création d'entreprises est dynamique et les échanges extérieurs progressent.



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Note : les créations d'entreprises hors auto-entrepreneurs sont corrigées des jours ouvrables et corrigées des variations saisonnières (CJO-CVS), les créations sous régime d'auto-entrepreneur sont brutes.
Données trimestrielles

